QUESTION UIT-R 142/6

Systèmes de télévision à grande plage dynamique pour la radiodiffusion

(2015)

L’Assemblée des radiocommunications de l’UIT,

considérant

*a)* que l'UIT-R a défini des systèmes de radiodiffusion télévisuelle pour la télévision à définition normale (TVDN), la télévision à haute définition (TVHD) et la télévision à ultra-haute définition (TVUHD) dans les Recommandations UIT-R BT.601, BT.709 et BT.2020;

*b)* que les écrans de télévision modernes sont capables de reproduire des images avec une luminance plus élevée, un plus grand rapport de contraste et une gamme de couleurs plus étendue (WCG) que ceux utilisés pour la production de programmes classiques;

*c)* que, bien que la TVUHD offre une résolution spatiale plus élevée, une gamme de couleurs plus étendue et la possibilité d’utiliser une fréquence de trame plus élevée, elle présente encore des limites pour ce qui est de la plage dynamique d'image, comme la TVHD et la TVDN;

*d)* que les systèmes de télévision à grande plage dynamique (TV‑HDR) sont censés pouvoir reproduire des images avec une luminance sensiblement plus élevée et un plus grand rapport de contraste;

*e)* qu’il a été démontré que les systèmes TV‑HDR permettaient aux téléspectateurs de mieux apprécier les images de télévision;

*f)* qu’un grand nombre de programmes de télévision continueront d’être produits, échangés et visualisés avec la plage dynamique d'image type offerte par la TVDN, la TVHD et la TVUHD;

*g)* qu’il est souhaitable d’assurer une certaine compatibilité, le cas échéant, entre les systèmes TV‑HDR et les flux de travail existants ainsi que les infrastructures des radiodiffuseurs,

décide de mettre à l’étude les questions suivantes

1 quelles sont les valeurs de paramètres appropriées des systèmes TV‑HDR pour la production et l'échange international de programmes?

2 quelles méthodes de production et de formatage pour la distribution aux consommateurs permettraient d’assurer une certaine compatibilité avec la plupart des téléviseurs actuellement utilisés dans les foyers?

3 quelles conditions de visualisation convient-il de prendre pour hypothèse pour le visionnage de programmes HDR-TV?

4 quelle relation évaluée scientifiquement existe-t-il, dans les environnements de visualisation «à domicile», entre le degré d’amélioration de la plage dynamique de l'image et le niveau de satisfaction du consommateur?

5 quelles pratiques d’exploitation convient-il de recommander pour que les téléspectateurs ne perçoivent pas de sauts d’image gênants lors du passage des programmes TV–HDR aux programmes de télévision avec plage dynamique type, ou inversement?

6 quel est le scénario futur envisagé pour la migration des services de télévision actuels vers les services TV–HDR futurs?

7 quelles méthodes convient-il d’utiliser pour l’évaluation subjective de la qualité d’image TV‑HDR?

décide en outre

1 que les résultats des études susmentionnées devraient figurer dans une ou plusieurs Recommandations ou un ou dans plusieurs Rapports;

2 que les études susmentionnées devraient être achevées en 2017.

Catégorie: S1